

Décision

Générale

colonial

Décision n° 735 accordant un congé à M. Tatiboutet.

n° 735

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date de publication
27 juin 1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission en date du 21 juin 1947 formulée par M. Tatibouet, contrôleur principal des douanes

Sur proposition du chef du service de la douane,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Un congé valable du 30 juin au 5 juillet 1947, pour en jouir à Djibouti, est accordé à M. Tatibouet, contrôleur principal des douanes. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.